



Stratégie d'engagement des parties prenantes

1 Introduction à la Stratégie

Grâce à sa gestion des forêts naturelles, ressources d'une importance capitale pour la République du Congo ainsi que pour notre climat, biodiversité, santé et vie sur cette planète, INTERHOLCO écoute les exigences de toutes parties prenantes concernées (Stakeholder en anglais), dont, mais pas uniquement, les actionnaires (Shareholder).¹ La vision telle que conçue par INTERHOLCO consiste à faire du « BOIS DURABLE, MADE IN AFRICA » non plus un simple produit issu des forêts, mais bien une forêt de solutions. C'est-à-dire, valoriser les forêts naturelles, promouvoir l'équité sociale et construire l'avenir avec un matériau renouvelable, recyclable, durable, traçable et au bilan carbone positif : un matériau capable d'améliorer les conditions de vie et de garder intactes les fonctions des écosystèmes naturels dans le bassin du Congo, le deuxième massif de forêt tropicale le plus grand au monde.

Nos paysages

Déjà depuis son premier Rapport de durabilité 2017 « La forêt, notre vie »,² INTERHOLCO soulignait à quel point la gestion d'une forêt est bien plus qu'une simple question d'arbres et d'animaux, exigeant de prendre en compte également les niveaux **environnemental**, **économique**, **réglementaire** et **social**.

En effet, nous ne travaillons pas seulement dans un environnement biogéographique, mais dans un paysage **social** avec ses subtilités, dans un paysage **écologique** avec ses rapports complexes, dans un paysage **économique** avec ses interactions avec les marchés locaux, régionaux et mondiaux et dans un paysage **réglementaire** où sont élaborés et évoluent les lois, les politiques, les normes, les accords et les conventions internationaux.

¹« Partie prenante » désigne toute entité ou tout acteur dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il/elle soit affecté/e de manière significative par les activités, produits et services d'une organisation, ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce que les actions impactent la capacité de l'organisation à mettre en œuvre avec succès ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Cette définition est alignée sur celle de la Global Reporting Initiative (GRI), disponible sur ce lien : <https://www.globalreporting.org/standards/media/2594/gri-standard-glossary-2020.pdf>

² 'La forêt, notre vie', Rapport de durabilité d'Interholco 2017 (76 pages), disponible sur : https://interholco.com/images/pdfs/20180202-INTERHOLCO_FR.pdf



De toute évidence, les solutions aux défis que posent les forêts tropicales ne résident pas uniquement dans le secteur forestier. Chacun des aspects que nous traitons va bien au-delà de l'entreprise que nous gérons. Les aspects **sociaux**, **environnementaux**, **réglementaires** et **économiques** n'existent ni en parallèle ni se chevauchent complètement, mais sont extrêmement dynamiques et étroitement enchevêtrés.

2 Ensemble à travers les paysages : une culture d'ALLIANCE

Travailler *dans* le bassin du Congo signifie en tout premier lieu, travailler *avec* le bassin du Congo. Cela implique d'accepter la diversité des besoins, des attentes et des priorités ainsi que des spécificités locales. Les réponses doivent être multidimensionnelles. Pour trouver, développer et mettre en place des solutions, nous avons besoin de regarder le paysage dans son ensemble, nous devons mettre en relation toutes les personnes impliquées. Chez INTERHOLCO, le partenariat se met en œuvre par une véritable ALLIANCE. Tout d'abord, dans la prise en compte des préoccupations et des souhaits des parties prenantes. Puis, dans l'élaboration de stratégies adaptées, car INTERHOLCO a aussi recours à d'autres savoirs. Ce nouveau modèle d'ALLIANCE s'appuie sur la communication avec les parties prenantes, dans une vraie dynamique d'écoute et d'échange. Cette culture d'ALLIANCE et la mesure annuelle de la valeur créée au fil du temps suivant les meilleures pratiques internationales (comme dans les Rapports de durabilité d'INTERHOLCO)³ permettent à INTERHOLCO d'identifier les impacts réels et potentiels ainsi que les solutions pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs potentiels. Ces solutions sont sélectionnées sur la base des questions, besoins, défis et aspirations qu'INTERHOLCO recueille régulièrement auprès des parties prenantes, paysage par paysage. En effet, INTERHOLCO a transformé l'expérience des parties prenantes en véritable outil de gestion, capable de livrer des solutions. Les critères utilisés pour identifier les solutions étaient la pertinence, la disponibilité de données quantifiables au travers des paysages **social**, **environnemental**, **économique** et l'applicabilité à la gestion durable des forêts (GDF) et/ou à l'élaboration de politiques, de normes, de standards, d'accords internationaux et de tout ce qui converge dans un paysage **réglementaire**.

³À ce jour, INTERHOLCO a publié trois Rapports de durabilité (2017, 2020 et 2022), chacun accessible au public sur ce lien : <https://interholco.com/fr/durabilite/nos-paysages>



3 De « Shareholder value » à « Stakeholder value »

(de « Valeur de l'actionnaire » à la « Valeur des parties prenantes »)

INTERHOLCO est à l'écoute des inquiétudes des acteurs agissant dans chaque paysage, marquant le passage d'une vision de « Shareholder value » à celle de « Stakeholder value », exigences de toutes parties prenantes concernées (*Stakeholder* en anglais), dont, mais pas uniquement, les actionnaires (*Shareholder*).

Parmi les parties prenantes d'INTERHOLCO, certaines sont des **parties prenantes internes**, tels que les employés et leurs familles, tandis que d'autres sont des **parties prenantes externes** : les travailleurs externes, les clients B2B, les sous-traitants, les syndicats, les communautés locales et les Peuples Autochtones, la société civile, les sociétés/acteurs privés, les États et les politiciens, le secteur financier, les scientifiques, la presse, les actionnaires, les associations industrielles, les fédérations de la filière, les bailleurs, les organismes internationaux, les ONG et pour finir, le client particulier qui prend la décision d'achat pour un matériau BOIS durable et certifié.

En prenant conscience des attentes et des préoccupations d'autres acteurs (« *Stakeholder values* » en anglais), INTERHOLCO mène un vrai travail de réflexion et vérifie l'efficacité de ses procédures internes, en établissant des priorités au niveau de sa stratégie afin de répondre aux questions les plus urgentes. Tout part d'un travail en ALLIANCE, dont la communication, interne et externe, est l'instrument privilégié.

Par cette action d'ALLIANCE, INTERHOLCO s'associe également à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières.⁴ Ce partage de savoir-faire vient ainsi enrichir le mode opératoire d'INTERHOLCO, transformant les challenges en opportunités et ouvrant la voie à de nouvelles solutions aux niveaux local, régional et international.

Engager ses parties prenantes en toute conformité

Le mode opératoire d'INTERHOLCO s'articule autour d'un paysage **environnemental**, un paysage **social**, un paysage **économique** et un paysage **réglementaire**. En l'absence d'un référentiel unique, capable d'intégrer tous ces paysages, INTERHOLCO mesure les écarts existant entre ses impacts réels et potentiels et les besoins des parties prenantes

⁴Plus de détails autour de partenariats choisis avec les principales parties prenantes sont disponibles sur la page 'Initiatives' du site internet d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/fr/a-propos-de-nous/nos-initiatives>



dans chaque paysage, en prenant en compte, entre autres, les recommandations, réglementations, lignes directrices et normes suivantes :

- les 10 Principes du Pacte mondial des Nations Unies axés sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ;⁵
- les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) ;⁶
- les Directives volontaires élaborées par l'EFI et la FAO, à savoir « Faire des concessions forestières sous les tropiques un instrument pour atteindre les Objectifs de 2030 » ;⁷
- les Directives et évaluations de la FAO telles que l'analyse biennale de « La situation des forêts du monde » ;⁸ et la « Evaluation des ressources forestières mondiales »⁹; le Livre blanc de la FAO proposant des stratégies de développement de l'industrie de transformation du bois dans les pays du bassin du Congo ;¹⁰
- les Principes et critères de la certification FSC® Forest Management and Chain of Custody, ainsi que de la certification FSC® Ecosystem Services (Forest Stewardship Council® , License FSC® C022952) pour la protection de la biodiversité ;¹¹
- les Normes de certification PEFC (*License PEFC 15-31-0084*), dont la norme PAFC pour les pays du bassin du Congo ;¹²
- les lois en vigueur dans les pays dans lesquels les sociétés du groupe INTERHOLCO sont basées et opèrent, à savoir le Bahreïn, la Belgique, le Cameroun, la République du Congo et la Suisse, incluant notamment le respect de la législation forestière applicable (travail, peuples autochtones, transparence financière sur la base des indicateurs développés par l'ITIE,¹³ etc.) de la République du Congo, pays où INTERHOLCO gère une concession forestière ;
- l'Action de l'Union européenne (UE) pour la protection des forêts de la planète ;¹⁴

⁵ <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

⁶ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

⁷ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/I9487FR>

⁸ <https://www.fao.org/publications/home/fao-flagship-publications/the-state-of-the-worlds-forests/fr>

⁹ <https://www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/>

¹⁰ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/f91c2b51-4885-4e3c-8620-ad7708145927/>

¹¹ <https://africa.fsc.org/en-cd/sub-regions/sub-region-congo-basin> ; <https://fsc.org/en> , comme FSC-STD-COG-02-2020, The FSC National Forest Stewardship Standard of The Rep. of Congo, V(2-0) et les normes de Chaîne de Contrôle (CoC) .

¹² <https://pefc.org/standards-implementation/standards-and-guides> , comme PAFC/NORM-001-2019-1 Gestion durable des forêts – Exigences (avril 2022), approuvé par PEFC, et les normes de Chaîne de Contrôle (CoC).

¹³ <http://www.itie-congo.org/>

¹⁴ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/12/16/eu-action-to-protect-the-world-s-forests-council-adopts-conclusions/>



- le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE),¹⁵ remplaçant progressivement le Règlement sur le bois de l'UE (RBUE)¹⁶ et l'initiative FLEGT ;¹⁷
- les normes de reporting sociales-environnementales établies par la Global Reporting Initiative (GRI)¹⁸ (conformité essentielle), une initiative soutenue par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;¹⁹
- la Nomenclature Générale des Bois Tropicaux de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) ;²⁰
- la base de données de Global Forest Watch (GFW), la plateforme de surveillance de l'utilisation des terres, de la biodiversité, de la déforestation et des feux élaborée par le World Resources Institute (WRI)²¹ avec une technologie de pointe ;
- les indicateurs de transparence environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) développés par SPOTT, une initiative portée par l'ONG britannique Zoological Society of London (ZSL)²² visant à évaluer la transparence de 100 entreprises de la filière bois et pâte à papier œuvrant sous les tropiques.

Nature de l'engagement

INTERHOLCO veille à communiquer avec tous les acteurs concernés par son mode opératoire à travers les paysages tels que précisés ci-dessus, y compris les individus et les organisations à l'esprit critique. Cette démarche permet de mettre le doigt sur les facteurs à ne pas négliger, les mesures à améliorer ou, le cas échéant, les impacts devant faire l'objet de mesures de réparation non seulement en fonction du risque auquel l'entreprise est exposée, mais aussi en anticipant le risque d'incidences négatives sur les titulaires de droits et ce, en fonction des besoins, des préoccupations, des questions et des attentes des parties prenantes d'INTERHOLCO à travers les paysages.

Engager ses parties prenantes alimente directement les décisions stratégiques chez INTERHOLCO, poussant la direction à se donner des objectifs et à mettre en œuvre des

¹⁵ Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2023 :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023R1115>

¹⁶ https://environment.ec.europa.eu/topics/forests/deforestation/illegal-logging/timber-regulation_fr

¹⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52003DC0251>

¹⁸ <https://www.globalreporting.org/information/about-gri/Pages/default.aspx>

¹⁹ <https://www.unep.org/>

²⁰ <https://www.atibt.org/fr>

²¹ <https://www.wri.org/our-work/project/global-forest-watch>

²² <https://www.zsl.org/about-us>



processus sur le terrain soucieux des contextes local, régional et international dans lesquels l'entreprise œuvre.

Il existe un large spectre d'options pour engager des parties prenantes. INTERHOLCO veille à garder les niveaux de participation les plus élevés. Au lieu de se contenter d'informer les parties sociales de haut en bas et à sens unique, la méthode privilégiée consiste à les consulter selon des processus participatifs bidirectionnels. Au niveau le plus profond, cela exige de co-crédier des solutions nécessaires.²³ Cela est particulièrement évident en ce qui concerne les conventions collectives en République du Congo. Il s'agit de négociations bilatérales dans lesquelles les syndicats²⁴ ont le droit de s'engager de manière proactive avec l'entreprise, afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et d'emploi (salaires, assurances, congés payés, régime de retraite, etc.) pour les travailleurs.

Lorsqu'il s'agit de définir des sujets pertinents, c'est-à-dire de prioriser les principaux enjeux que l'entreprise doit aborder dans une stratégie adaptée, INTERHOLCO privilégie un processus d'échange ouvert et d'évaluation en continu, portant sur la compréhension des besoins et des préoccupations exprimés par ses parties prenantes (tant internes qu'externes).

Processus d'identification des parties prenantes

Accroître une meilleure compréhension des paysages dans lesquels œuvrent ses entreprises est essentiel pour INTERHOLCO. Un processus de diligence raisonnable est entamé avec pour objectif l'identification de tous les acteurs et entités pertinents. Les échanges ont lieu en interne ainsi qu'avec des parties prenantes externes et ce, de manière continue ou ponctuelle, selon leur pertinence. Leurs attentes, besoins, préoccupations et questions sont collectés et répertoriés, puis une cartographie des parties prenantes est réalisée, permettant à INTERHOLCO d'avoir une vision correcte du paysage des parties prenantes à un moment donné ainsi que de l'évolution future probable de ce paysage. Les informations et la cartographie des parties prenantes dépendent de la compréhension et de l'engagement ; à ce titre, ils subissent des

²³Cette démarche était au cœur de l'événement parallèle « *Co-crédier des solutions avec les forêts tropicales naturelles : la République du Congo et les acteurs du secteur privé* », événement qu'INTERHOLCO a co-organisé avec la République du Congo à l'occasion de la COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021.

²⁴Quatre syndicats représentent actuellement les intérêts des travailleurs du site de production d'INTERHOLCO au Congo ; veuillez consulter la liste complète sur ce lien : <https://interholco.com/fr/a-propos-de-nous/nos-initiatives>



changements tous les 2 à 3 ans (ou plus tôt), pour refléter les évolutions en besoins, préoccupations, questions et attentes exprimés par les parties prenantes.

INTERHOLCO identifie les parties prenantes de ses projets en fonction de leur :

- a. proximité aux affaires
- b. lien avec les incidences négatives (par exemple : Droits de l'Homme, travail, pollution, etc.)
- c. degré de levier ou d'influence

où b. est l'élément de départ, élargi pour intégrer a. et c.

Tout d'abord, INTERHOLCO réalise une évaluation générale des incidences ; puis, une évaluation des risques par pays/secteurs. Outre des indicateurs régionaux/sectoriels, INTERHOLCO évalue les engagements, les politiques, les processus et les indicateurs pertinents. Lorsqu'aucune donnée primaire n'est disponible, INTERHOLCO analyse les données secondaires (c'est-à-dire autres que celles collectées directement par l'entreprise), telles que des rapports, des études, des statistiques, etc.

Afin d'identifier ses parties prenantes et de le classer dans une cartographie (ci-jointe), INTERHOLCO respecte les considérations de l'OCDE, notamment en matière de :²⁵

- Diversité et inclusion des partenaires.
- Équilibre entre les sexes et diversité des individus.
- Asymétries de pouvoir entre les partenaires universitaires et non universitaires.
- Équité culturelle et/ou les questions linguistiques.
- Accès aux données et contrôle de l'accès.

Comme déjà mentionné, l'identification de toutes les parties prenantes concernées et de leurs centres d'intérêt à travers les paysages est également cruciale pour une analyse de pertinence des activités d'INTERHOLCO correcte. L'analyse de pertinence d'INTERHOLCO suit la démarche développée par la GRI (2022)²⁶ et est revue tous les 2 à 3 ans.

²⁵ Voir le 'Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif', disponible en ligne :

<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264264243-fr.pdf?expires=1694005359&id=id&accname=guest&checksum=BF01D0736A52F1BDCFC86BDA78B30799>

²⁶ <https://www.globalreporting.org/how-to-use-the-gri-standards/gri-standards-english-lingual/> : GRI 3 : Thèmes importants 2021



INTERHOLCO a ainsi pris en compte les attentes et préoccupations exprimées par des nombreux et divers interlocuteurs, tout au long de sa chaîne de valeur, dont :

1. Les parties prenantes spécifiquement investies dans l'organisation, telles que les employés et les actionnaires.²⁷
2. Les parties prenantes présentant un intérêt et une influence élevés, telles que les autres sous-traitants et leurs travailleurs qui ne sont pas ses employés directs, les fournisseurs,²⁸ les communautés locales et les Peuples Autochtones,²⁹ les institutions financières, les clients et d'autres relations commerciales.
3. Pairs et concurrents.³⁰
4. D'autres parties prenantes, notamment :

²⁷Le dernier atelier d'évaluation de la matérialité (« Parce que nous nous soucions ») ciblant l'ensemble du personnel du Siège, du personnel commercial et du personnel détaché a eu lieu le 31 janvier 2019, faisant suite aux ateliers « Valeurs » organisés en petits groupes au sein d'IHC Suisse et IHC Belgique en 2016. Une nouvelle analyse de pertinence est en cours cette année (2023) afin d'actualiser les enjeux pertinents.

²⁸INTERHOLCO dispose d'un système de diligence raisonnable pour mettre en œuvre sa [Politique d'approvisionnement et de gestion forestière responsable](#). Il se compose d'un formulaire ([IHC-Supplier-due-diligence](#)) vérifiant la performance socio-environnementale de chaque fournisseur et de ses produits ; ainsi que d'un diagnostic pour (i) évaluer la légalité, la traçabilité et les risques de durabilité et (ii) identifier les mesures d'atténuation, dans le cadre du respect des politiques d'INTERHOLCO. Le système de diligence raisonnable / analyse des risques développé par INTERHOLCO est certifié par Control Union et répond aux exigences de diligence raisonnable du RBUE.

²⁹D'après une enquête réalisée en 2019, 79% de la population vivant dans le village de Ngombé, site de production d'INTERHOLCO en République du Congo, a moins de 35 ans ; 98% est d'origine locale tandis que 2% provient d'autres pays ; plus de 1,000 personnes travaillent pour la filiale IFO d'INTERHOLCO (2022) y compris des sous-traitants et environ 7,500 personnes, notamment les familles des travailleurs, ont des droits liés à l'entreprise. Environ 7,000 Communautés Locales et Peuples Autochtones (LC&IP) vivent dans et de la forêt que IFO gère pour le compte de l'État congolais. Une grande partie des Peuples Autochtones (Baka, c'est-à-dire Mbendzélé , Bangombé , Mikaya etc.) continue d'exercer des activités traditionnelles ancestrales pour leur subsistance. Cela comprend la cueillette, la pêche et la chasse, et actuellement également l'agriculture. L'ensemble de ces coutumes et activités traditionnelles est (i) enregistré de façon participative avec le LC&IP selon le processus du Consentement libre et informé au préalable (CLIP ou FPIC en anglais, c'est-à-dire [Free Prior Informed Consent](#)), (ii) cartographié, (iii) confirmé par ceux-ci, puis (iv) dûment pris en compte lorsque l'entreprise envisage d'éventuelles activités. Ce processus met les groupes ethniques, qu'ils soient bantous ou autochtones, sur un pied d'égalité. Néanmoins, dans le cadre du CLIP, une attention particulière est accordée aux Peuples Autochtones qui peuvent détenir certains droits coutumiers supplémentaires ou droits prévus par la loi congolaise, droits reconnus par des normes de certification. INTERHOLCO porte une grande importance à l'amélioration des dynamiques participatives à travers la mise en œuvre du CLIP, qui nécessite un dialogue avec les communautés locales, en particulier dans les villages directement touchés par les activités de récolte annuelles. Des centaines de réunions de village ont lieu chaque année. Rien qu'en 2022, plus de 200 réunions ont eu lieu, comme le montrent les chiffres clés d'INTERHOLCO (<https://interholco.com/images/pdfs/FR-INTERHOLCO-FactsFigures-2022-2020.pdf> <https://interholco.com/en/about-us/facts-and-figures>). INTERHOLCO a adopté le concept de « Consentement libre et informé au préalable (CLIP) » [tel que défini par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones](#), [tel que adopté par l'Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#) et [tel que opérationnalisé par le FSC](#) .

³⁰La sélection des enjeux pertinents exprimés par ce groupe de parties prenantes peut découler de la participation à des salons professionnels (*tels que les Carrefour International du Bois et Dubai Wood Show*), à des forums sectoriels (*tels que le forum ATIBT*), à des forums ESG (tels que l'Assemblée générale du FSC, FSC International et Réunions régionales et groupes de travail) et à des groupes de réflexion (*comme celui de l'ATIBT*) qui se tiennent sur une base annuelle, biannuelle ou triennale. INTERHOLCO contribue activement aux travaux des commissions technique, environnementale, carbone et marketing de l'ATIBT.



- Les organismes gouvernementaux et les organisations internationales directement liées au **respect de l'État de droit et de la réglementation** (à titre d'exemple, la législation de la République du Congo en matière de forêts, dont le Code forestier), ainsi que les accords internationaux sur l'**environnement** (Conventions climatiques et biologiques, Accord de Paris, CITES, Liste rouge de l'UICN, etc.), **les aspects sociaux** (droits de l'homme, travail, droits des Peuples Autochtones, Consentement libre et informé au préalable, etc.) **et les obligations financières** (paiement de redevances et de taxes). Cela inclut également la mise en œuvre du Règlement de l'Union européenne contre la déforestation (RDUE) ; les Conventions fondamentales de l'OIT ; ainsi que les accords internationaux d'importance stratégique pour INTERHOLCO (tels que les Objectifs de développement durable des Nations Unies ; les 10 Principes du Pacte mondial des Nations Unies ; les Directives volontaires élaborées de façon conjointe par l'EFI et la FAO, à savoir « Faire des concessions forestières sous les tropiques un instrument pour atteindre les Objectifs de 2030 », etc.).
- Les personnes/organisations ayant une expertise reconnues, **qui (i) mènent des recherches ou des enquêtes approfondies, souvent avec une coopération sur le terrain** (dont les instituts scientifiques, les universités, les ONG/la société civile et la presse, y compris les voix critiques), **(ii) développent des normes** (certification FSC ; certification PAFC ; Chaîne de contrôle PEFC), **(iii) dressent des rapports** (tels que ATIBT, ITTO, PNUD, STTC, UNECA, UNEP, UNICEF, WHO, WRI) **et/ou des évaluations** (tels que le Groupe de consultation technique de SPOTT, les Conseillers indépendants, les Auditeurs environnementaux, les Groupes financiers, les Investisseurs, les Banques).

Résultats de l'engagement des parties prenantes

Pour établir une pratique de gestion forestière responsable, donnant aux parties prenantes internes et externes la preuve des processus et des décisions internes, INTERHOLCO se fait certifier par des tiers reconnus (Control Union, Preferred by Nature).³¹

³¹Des auditeurs indépendants inspectent INTERHOLCO chaque année pour vérifier et garantir la conformité de ses pratiques avec les normes internationales (FSC®, PEFC, Règlement européen sur le bois, légalité). Les *Principes et critères FSC* ont été élaborés par consensus par les principales organisations environnementales, parties sociales et entreprises du secteur privé. Les résultats de chaque audit sont accessibles au public. Les



Examiné et approuvé par l'organe de gouvernance le plus élevé d'INTERHOLCO, à savoir sa direction générale, le Rapport de durabilité d'INTERHOLCO présente les résultats des processus d'engagement utilisés par INTERHOLCO auprès des parties prenantes dans ses activités à travers les paysages **social**, **environnemental** et **économique**, et comme l'exige le cadre juridique et institutionnel, c'est-à-dire le paysage **réglementaire**, dans lequel l'entreprise opère.

Les informations sont répertoriées dans l'ensemble des paysages, en sélectionnant les domaines d'intervention clés ou des sujets importants.

Outre les enjeux pertinents, INTERHOLCO se concentre sur les sujets relatifs aux droits de l'homme les plus saillants, c'est-à-dire les droits de l'homme qui risquent de subir les incidences négatives les plus graves du fait de ses activités et de ses relations commerciales. « Saillant » ici implique que ces incidences sur les droits de l'homme sont les plus importants en termes de gravité et de probabilité et qu'ils doivent impérativement être adressés de façon prioritaire. Dans sa sélection des droits de l'homme les plus saillants, INTERHOLCO tient compte de leur **ampleur** (la gravité de l'incidence sur les droits de l'homme), leur **portée** (le nombre de personnes touchées ou pouvant être touchées) et leur **caractère remédiable** (la difficulté de réparer le préjudice qui en résulterait), facteurs définis dans le Cadre de reporting conforme aux Principes directeurs des Nations Unies.³² De toute évidence, les perspectives des parties prenantes potentiellement touchées doivent être dûment écoutées lors de l'évaluation des risques liés aux droits de l'homme. INTERHOLCO le fait via des échanges directs avec des sources d'information primaires, telles que les syndicats des travailleurs, les Peuples Autochtones, les communautés locales et les groupes vulnérables.³³

normes et le système de certification FSC pour les forêts et les produits bois sont répandus en Europe et dans le monde. Les résumés des études d'impact social et environnemental (EISE) d'INTERHOLCO et de ses Plans de gestion et de surveillance associés sont disponibles en ligne.

Tous les documents juridiques sur les droits d'utilisation, la gestion forestière, la récolte du bois, les évaluations d'impact, les droits de la population, les droits du travail, l'enregistrement légal et les taxes, frais et redevances sont constamment mis à jour et publiés en ligne, sur Open Timber Portal, une plateforme publique de transparence gérée par l'ONG WRI : <https://opentimberportal.org/operators/161/overview>

³² Voir dans la publication disponible sur ce lien : https://www.ungpreporting.org/wp-content/uploads/2017/05/UNGPRreportingFramework_wguidance-FR.pdf

³³ Selon la [définition de la GRI](#), un "groupe vulnérable" est un groupe d'individus ayant une condition ou une caractéristique spécifique (par exemple, économique, physique, politique, sociale) qui pourrait subir des incidences négatives en raison des activités de l'organisation de façon plus grave que la population générale. INTERHOLCO se concentre sur les groupes suivants : les enfants et les jeunes ; les personnes âgées ; les ménages touchés par le VIH/SIDA ; les Peuples Autochtones ; les travailleurs migrants et leurs familles ; les minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ; les personnes susceptibles d'être discriminées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ; les personnes handicapées ; les réfugiés ; les femmes.



La direction générale d'INTERHOLCO analyse et valide les informations publiées, y compris les enjeux pertinents et les droits de l'homme les plus saillants pour INTERHOLCO.

Les enjeux pertinents et les droits de l'homme les plus saillants sur le plan interne sont énoncés dans les politiques de l'entreprise. Celles-ci sont rédigées, approuvées et revues / actualisées par la direction générale d'INTERHOLCO au moins une fois tous les trois ans :

- Le Code de conduite d'INTERHOLCO,³⁴ l'engagement en matière du respect des Normes fondamentales du travail de l'OIT,³⁵ l'engagement en faveur d'un salaire vital,³⁶ la Politique d'approvisionnement et de gestion forestière responsable,³⁷ les Objectifs de biodiversité,³⁸ les Objectifs stratégiques ainsi que les Valeurs de l'entreprise qui ont été développés par les employés.³⁹

Les enjeux pertinents et les droits de l'homme les plus saillants d'un point de vue externe incluent :

- Des préoccupations exprimées directement par les parties prenantes, notamment à travers (i) le processus du Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) mené régulièrement avec les Peuples Autochtones et les communautés locales dans le Nord de la République du Congo ; (ii) les rapports d'audit et (iii) le mécanisme de réclamation.⁴⁰

Il s'agit de groupes particuliers qui, pour diverses raisons, sont faibles et vulnérables ou ont traditionnellement été victimes de violations et qui, par conséquent, ont besoin d'une protection spéciale afin de jouir de leurs droits de l'homme de manière égale et effective.

³⁴Un résumé du Code de conduite d'INTERHOLCO est accessible au public sur le site internet d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/fr/a-propos-de-nous/gouvernance> Les aspects clés du Code de conduite ont été développés dans des politiques autonomes, telles que la Politique anti-corruption d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/images/pdfs/20201125-IHC-AntiBribery-and-CorruptionPolicy.pdf> ainsi que la Politique fiscale d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/images/pdfs/20200513-INTERHOLCO-Tax-Policy.pdf>

³⁵Disponible publiquement sur ce lien : <https://interholco.com/images/pdfs/INTERHOLCO-Commitment-to-ILO-Core-labour-requirements.pdf>

³⁶Disponible publiquement sur ce lien : <https://interholco.com/images/pdfs/IHC-Sustainability-Rep-2022/INTERHOLCO-Commitment-to-Living-Wage.pdf>

³⁷Disponible publiquement sur ce lien : <https://interholco.com/images/pdfs/20221019-IHC-forestryandprocurement-fr.pdf>

³⁸Les objectifs de biodiversité d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/images/pdfs/IHC-Sustainability-Rep-2022/IHC-Biodiversity-targets-table.pdf> complètent la Politique de biodiversité d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/images/pdfs/IHC-Biodiversité-Politique-et-Cibles.pdf>

³⁹Les détails des valeurs d'INTERHOLCO sont accessibles au public sur le site internet d'INTERHOLCO : <https://interholco.com/fr/a-propos-de-nous/valeurs>

⁴⁰Un grief ou une plainte désigne toute expression d'insatisfaction soulevée par tout employé ou partie prenante d'INTERHOLCO. INTERHOLCO s'engage à garantir que tout employé, fournisseur, client et toute autre partie prenante puissent facilement signaler les pratiques ou actions jugées inappropriées ou illégales. Afin de garantir que les plaintes soient traitées correctement et résolues rapidement tout en répondant toujours aux intérêts des



- Des attentes sociétales plus larges, liées à la capacité d'INTERHOLCO à influencer les entités en amont, telles que les fournisseurs, ou en aval, telles que les clients B2B.
- Les attentes exprimées dans les normes et accords nationaux, régionaux et internationaux auxquels INTERHOLCO est tenue de se conformer (exigences légales)⁴¹ ou auxquels INTERHOLCO s'engage de façon volontaire (*à titre d'exemple, la certification volontaire ;⁴² la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'alignant avec des valeurs scientifiques ; les évaluations de la transparence ESG, etc.*).⁴³

4 Plan d'engagement des parties prenantes pour IFO/LCC

Comme l'exigent les normes de certification auxquelles INTERHOLCO se conforme, telles que la certification FSC Forest Management (FM) et PAFC/PEFC, un Plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré.

L'objectif du Plan d'engagement des parties prenantes est de déterminer les modalités de dialogue avec les différentes parties prenantes concernées par les activités

employés et des parties prenantes, INTERHOLCO a mis en place un mécanisme de réclamation (disponible sur ce lien : <https://interholco.com/fr/a-propos-de-nous/gouvernance>) . INTERHOLCO divulgue des détails complets sur les griefs dans ses rapports de surveillance FSC, disponibles sur la page 'Nos Paysages' de son site internet : <https://interholco.com/fr/durabilite/paysage-environnemental>

⁴¹La documentation juridique d'INTERHOLCO est accessible au public sur la page 'Paysage réglementaire' de son site internet : <https://interholco.com/fr/durabilite/paysage-reglementaire> ainsi que sur Open Timber Portal, une plateforme développée par WRI : <https://opentimberportal.org/opérateurs/161/aperçu>

⁴²INTERHOLCO se soumet chaque année à un audit de légalité et à un audit socio-environnemental. À travers la *Politique d'association du FSC* (FSC-POL-01-004 V2-0), INTERHOLCO s'engage en faveur des droits de l'homme, à respecter les droits des Peuples Autochtones et communautés locales ; les conventions fondamentales de l'OIT axées sur le travail libre et équitable ; le principe de zéro déforestation (avec des exemples de gestion de la conservation des espèces et/ou des habitats et des preuves de protection des zones forestières contre les activités illégales) ; à mener des évaluations des Haute Valeurs de Conservation (HVC). À travers les *Principes et critères FSC* (FSC-STD-01-001 V5-2) et *la norme internationale PEFC* (PEFC ST 1003:2018), INTERHOLCO s'engage à respecter les droits fonciers légaux et coutumiers. Grâce aux seuls *Principes et critères FSC* (FSC-STD-01-001 V5-2), INTERHOLCO s'engage à (i) respecter le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) ; (ii) permettre une utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) par les communautés locales ; (iii) fournir des services et des installations communautaires essentiels ; (iv) respecter tous les droits des travailleurs ; (v) adresser la santé et la sécurité au travail ; (vi) protéger les cours d'eau naturels grâce à des zones tampons ; (vii) minimiser l'utilisation de produits chimiques, notamment de pesticides et d'engrais chimiques ; (viii) interdire l'utilisation des pesticides de classe 1A et 1B de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; (ix) à ne pas utiliser de produits chimiques répertoriés dans les Conventions de Stockholm et de Rotterdam ; (x) à se conformer aux meilleures pratiques de gestion des sols et des tourbières ; (xi) à mettre en place une récolte forestière à impact réduit ; (xii) à mener des études d'impact social et environnemental (EISE) ; ainsi que (xiii) à protéger les zones forestières de toute activité illégale.

⁴³Depuis 2017, INTERHOLCO fait l'objet d'une évaluation indépendante menée par l'ONG ZSL portant sur la performance en matière de transparence ESG de 100 entreprises de bois et de pâte à papier œuvrant sous les tropiques. Les résultats de l'évaluation sont disponibles sur ce lien : <https://www.spott.org/timber-pulp/interholco/>

INTERHOLCO – Stratégie d'engagement des parties prenantes / Sept. 2023

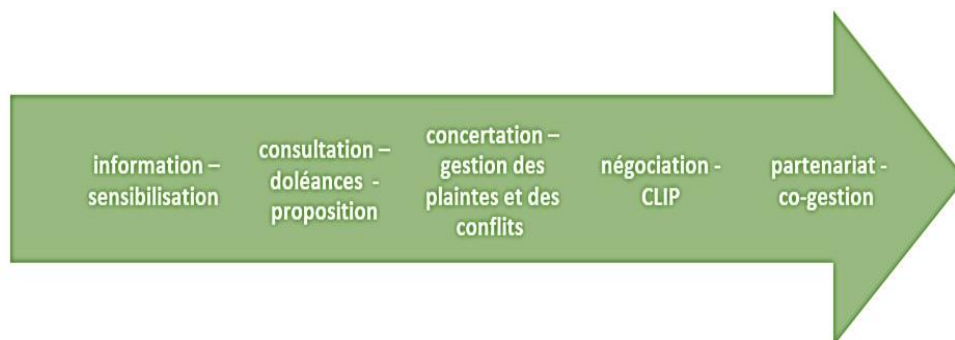


d'INTERHOLCO, selon les exigences des réglementations nationales applicables ainsi que celles des normes de certification.

L'étape suivante a consisté à établir la liste des acteurs impactés, au sein de l'Unité d'aménagement forestier et au-delà, et à déterminer, par le dialogue, leurs besoins et attentes. Cela a commencé depuis la préparation et l'approbation du Plan de Gestion Forestière, à travers l'étude socio-économique (2005) et l'évaluation de l'impact social et environnemental (2008) et s'est poursuivi depuis la certification FSC (en 2009) jusqu'à présent.

Le Plan d'engagement des parties prenantes détermine et formalise les modalités pratiques du dialogue avec les parties prenantes, notamment son étendue, sa fréquence et son niveau de participation selon la flèche ci-dessous, en fonction de la catégorie de parties prenantes concernées (impactées, concernées, autres).

Les différents niveaux de participation et d'influence sont, par ordre croissant :



L'ordre croissant indique que plus on monte dans l'échelle (à droite du flash), plus le niveau de participation et d'influence des acteurs concernés est élevé. Il convient de noter que les différents niveaux de participation/influence ne s'excluent pas mutuellement : par exemple, des phases d'information sont nécessaires pour réussir à obtenir le CLIP.

Le plan d'engagement des parties prenantes a été structuré comme suit :

1. Définition de l'objet de la cartographie des parties prenantes ;
2. Identification des parties prenantes ;
3. Détermination du niveau d'implication de chaque partie prenante ;
4. Identification des intérêts et des objectifs de chaque partie prenante ;
5. Description du plan d'engagement, y compris la portée, la fréquence et le niveau de participation, les moyens de communication.

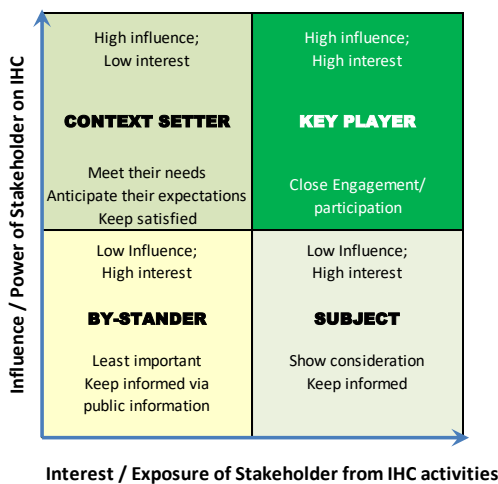


Cartographie d'intérêt et d'influence

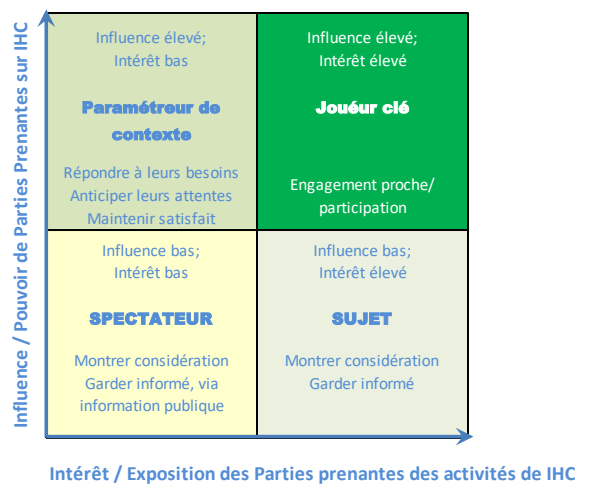
Le résultat de la cartographie d'intérêt et d'influence des parties prenantes d'INTERHOLCO pour ses filiales IFO en République du Congo et LCC au Cameroun ainsi que le Plan d'engagement des parties prenantes est disponible dans le tableau Excel ci-joint (*IHC_Stakeholder List*).

Stakeholder (SH) map of interest and influence

The power interest matrix will help you to identify the role played by different stakeholders. This will help clarify roles and responsibilities, how to interact with the stakeholders



Cartographie des intérêts et influence des parties prenantes (PP)



Approbation et contrôle documentaire

Nom du document	IHC_Strategie_engagement_PP_20231123.docx
Version	V. 2, 21/11/2023 (V. 1., 25/09/2023)
Auteur(s)	Tullia Baldassarri, Head of Marketing (IHC) Tom Van Loon, Head of Sustainability (IHC) Antoine Couturier, Directeur Environnement, Social et Certification IFO
Approbateur(s)	Ulrich Grauert, CEO Interholco 